

# DEMANDE POUR UNE COUPE OU UNE RÉFECTION DE BORDURE OU D'UN TROITTOIR



RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

## IMPORTANT !

L'approbation de votre demande se fera à la condition que l'ensemble des normes applicables à l'agrandissement d'une aire de stationnement puissent être respectées. Ces normes sont disponibles au :

<https://ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca/urbanisme/>

## EMPLACEMENT DU PROJET

Numéro civique : \_\_\_\_\_ Rue : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Lot : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

## IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Prénom, Nom : \_\_\_\_\_

Numéro civique : \_\_\_\_\_ Rue : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Êtes-vous propriétaire?  Oui  Non (une procuration est requise)

## DÉTAILS DES TRAVAUX

**Largeur actuelle** de votre aire de stationnement : \_\_\_\_\_ mètres

**Largeur projetée** de votre aire de stationnement, **après les travaux** : \_\_\_\_\_ mètres



Largeur

Lorsque vous êtes dans la rue, face à votre propriété, la coupe ou la réfection demandée se situe de quel côté de votre aire de stationnement?

À gauche de \_\_\_\_\_ mètres  À droite de \_\_\_\_\_ mètres

# DEMANDE POUR UNE COUPE OU UNE RÉFECTION DE BORDURE OU D'UN TROITTOIR



## DOCUMENTS À JOINDRE À VOTRE DEMANDE

- Procuration** du propriétaire (requis si le demandeur n'est pas propriétaire).
- Décharge** du demandeur (requis si l'aire de stationnement est en asphalte ou en pavés).
- Copie de votre **certificat de localisation** sur lequel vous aurez indiqué les informations suivantes :
  - Localisation de l'aire de stationnement actuelle;
  - Largeur de l'aire de stationnement actuelle;
  - Localisation de l'agrandissement projeté de l'aire de stationnement;
  - Largeur de l'agrandissement projeté de l'aire de stationnement.

## ÉTAPES DE LA DEMANDE

- 1 :** Présentez-vous au comptoir du service de l'aménagement du territoire et du développement durable de l'hôtel de ville (3000, chemin d'Oka) **avec les documents requis et le formulaire complété;**
- 2 :** Un inspecteur évaluera votre demande. Si votre demande est acceptée, **un dépôt sera requis pour couvrir les frais des travaux.** Les modes de paiement acceptés sont l'argent comptant, carte débit et chèque. Les cartes de crédits ne sont pas acceptées. Veuillez-vous référer au règlement sur la tarification pour connaître les montants du dépôt;
- 3 :** Après le paiement, vous devez **installer un piquet de façon sécuritaire directement derrière la bordure ou le trottoir** afin de bien situer l'emplacement du point bas de la coupe ou de la réfection à réaliser, **tel qu'illustré ci-dessous :**



Endroit vis-à-vis duquel vous devez planter votre piquet

# DEMANDE POUR UNE COUPE OU UNE RÉFECTION DE BORDURE OU D'UN TROTTOIR



4 : Nous effectuerons ensuite **une visite afin de valider la conformité de l'agrandissement** de l'aire de stationnement. La bordure ou le trottoir sera marquée à l'aide de peinture pour indiquer la coupe ou la réfection à faire;

5 : Le dossier sera transmis à l'entrepreneur mandaté par la Ville pour la réalisation des travaux. Ceux-ci seront réalisés **au plus tard 10 jours ouvrables suivant la date limite de réception des demandes**. Pendant cette période, veuillez libérer l'espace situé à proximité du site des travaux.

\* Veuillez noter que l'ensemble des travaux de réfection de bordures ou de trottoirs sont réalisés simultanément, une fois par année dans toute la ville.

## SIGNATURE

Je déclare que les renseignements fournis dans cette demande sont exacts.

\_\_\_\_\_  
Signature du demandeur

\_\_\_\_\_  
Date (jj/mm/aaaa)

### AVIS IMPORTANT

La Ville de Sainte-Marthe-Sur-Le-Lac se réserve le droit d'exiger tout document ou renseignement supplémentaire nécessaire à la compréhension de votre projet.

Des documents incomplets ou manquants peuvent retarder le traitement de votre demande.

Le traitement de votre demande permet de valider la conformité d'un projet d'agrandissement d'une aire de stationnement. **Veuillez attendre que les travaux de coupe ou de réfection de bordure ou trottoir aient été réalisés avant de débiter des travaux d'agrandissement de l'aire de stationnement.**

### COORDONNÉES

Service de l'aménagement du territoire et du développement durable

[urbanisme@vsmsll.ca](mailto:urbanisme@vsmsll.ca)

450 472 7310, poste 120

Heures d'ouverture : du Lundi au jeudi de 8h30 à 16h30, et le Vendredi de 8h30 à 12h00.